

ardeca[®]

YPRES HISTORIC RALLY



REGLEMENT PARTICULIER



26-28 JUNE 2025



FIA EUROPEAN HISTORIC RALLY CHAMPIONSHIP 2025

ARDECA YPRES HISTORIC RALLY – [26-28/06/25]

REGLEMENT PARTICULIER

INDEX

1 INTRODUCTION	2
2 ORGANISATION	2
3 PROGRAMME	5
4 INSCRIPTIONS	7
5 ASSURANCE	12
6 PUBLICITE & IDENTIFICATION	13
7 PNEUS	13
8 SERVICE ET ESSENCE	15
9 RECONNAISSANCE	17
10 CONTROLE ADMINISTRATIVE	19
11 VERIFICATION TECHNIQUE, MARQUAGE et PLOMBAGE	19
12 AUTRES PROCEDURES	22
13 IDENTIFICATION des OFFICIELS	24
14 PRIX	25
15 CONTROLE TECHNIQUE FINAL CHECKS et PROTESTS	25
16 SHAKEDOWN OPTIONS PRE-EVENT	26
APPENDIX 1 – ITINERAIRE	27
APPENDIX 2 – PROGRAMME des RECONNAISSANCE	29
APPENDIX 3 – COMPETITORS’ RELATIONS OFFICERS	30
APPENDIX 4 – NUMEROS de COMPETITION et PUBLICITE	31
APPENDIX 5 – CHAPITRE III EQUIPMENT PILOTES du APPENDIX L	33
APPENDIX 6 – EXTINCTEUR APPENDIX J EXEMPTION, ARTICLE 253, ARTICLE 7.3.1	34



1. INTRODUCTION

1.1 GENERAL

Ce rallye sera organisé en conformité avec le Code Sportif International de la FIA, y compris ses annexes, les Règlements Sportifs de l'EHRC de la FIA de 2025, les Codes AMA/NADA et les Règlements Antidopage de la FIA, tels qu'amendés de temps à autre. Tous les Règlements nationaux sur le trafic routier s'appliquent. Sauf disposition contraire du présent Règlement particulier, les dispositions des Règles et Règlements ci-dessus s'appliquent.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par des Bulletins numérotés et datés (émis par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le règlement sportif 2025 de la FIA EHRC peut être consulté à l'adresse suivante: www.fia.com/historic-regulations

Les différents documents seront rédigés en français. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, **le texte anglais fera foi.**

1.2 REVÊTEMENT de la ROUTE

100% Tarmac.

1.3 DISTANCE du RALLY

Distance total Epreuves Chronomètres	135,59Km
Distance total du Rallye	308,67 Km
Nombre des Epreuves Chronomètres	10
Nombre des Sections	3
Nombre des Etapes	2

2. ORGANISATION

2.1 TITRES POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE:

TITRES FIA

- Championnat d'Europe des Rallyes Historiques de la FIA pour pilotes et copilotes - Classement général
- Championnat d'Europe des Rallyes Historiques de la FIA pour pilotes et copilotes - Catégorie 1
- Championnat d'Europe des Rallyes Historiques de la FIA pour pilotes et copilotes - Catégorie 2
- Championnat d'Europe des Rallyes Historiques de la FIA pour pilotes et copilotes - Catégorie 3
- Championnat européen des rallyes historiques de la FIA pour pilotes et copilotes - Catégorie 4
- Trophée FIA pour les équipes EHRC
- Trophée FIA des rallyes historiques à traction avant
- Trophée FIA des Rallyes Historiques 1600cc
- Championnat FIA EHRC Classes 1A à J2D* (*sous réserve des critères d'inscription définis dans le règlement sportif)



Other titres:

- Belgian Historic Rally Championship
- Belgian Youngtimer Rally Championship

2.2 VISA NUMBERS

FIA: **4EHRC/01052025** délivré le 2nd Mai 2025

ASN: **BRC06-EHC-M049**. délivré le 2nd Mai 2025

2.3 NOM de l'ORGANISEUR / ADRESSE et CONTACT

Nom: SuperStage vzw

Adresse: Korte Torhoutsstraat 35
8900 Ypres

Tel: +32 (0)57446357

E-mail: office@clubsuperstage.com

Web: www.clubsuperstage.com/ypres-rally

2.4 COMITE d'ORGANISATION

Président	PENASSE Alain
Membre	Dr DECLERCQ Tom
Membre	VAN LIERDE Vanessa

2.5 COMMISSAIRES SPORTIFS

Président (nommé par le FIA)	LURA Filippo (SUI)
FIA Steward (nommé par le FIA)	O'DOWD Pat (IRL)
Commissaire sportif ASN	PEETERS Ludo (BEL)
Sécretaire des commissaires sportifs	NOTERMANS Liliane

2.6 FIA DELEGUES et OBSERVATEUR

FIA Délégué Sportif et Sécurité	EDWARDS Jamie (GBR)
FIA Observateur	MILLINGTON John (GBR)
FIA Délégué Eligibilité	VAN DER PLAS Elizabeth (NDL)
FIA EHRC Championnat Manager	DOUTRELEAU Mathias (SUI)
FIA Délégué Media	GOOD Sven (GBR)

2.7 SENIOR OFFICIELS

Directeur de Course	DEL SANTE Macarena
Assistant Directeur de Course	PENASSE Alain
Chief Safety Officer	DECKMYN Peter
Deputy Safety Officer	ARCHIE Gunter
Route Manager	SOHIER Frederik
Sécretaire du Rally	VAN LIERDE Vanessa
Chief Rescue Officer	DEWULF Lore
Chief Medical Officer	Dr DECLERCQ Tom
Chef Contrôle Technique	BLOCKX Bert



Press Officer
Chef Bureau de calcul
Chief Timekeeper
Competitors' Relations Officer
Competitors Relations Officers
Service Park Manager
GPS System Officer

VAN OPSTAL Hugo
DESCHILDRE Chris
FORREST Filiep
DESMET Guy
BAERTSOEN Boudewijn | DESMET Guy
DESCHUYTTER Evelien
SIMSON Maris

2.8 QG LOCATION et CONTACT

QG Rally location du Jeudi 26/06/25 au Samedi 28/06/25

Location: Vleeshuis

Adresse: Neermarkt 9
8900 Ypres

Tel.: +32(0)57790180

GPS coordonnées: 50°51'01.3"N 2°53'05.2" E

Rally HQ Heures d'ouverture:

Jeudi 26/06/25	10h00 – 18h00
Vendredi 27/06/25	10h00 – 22h00
Samedi 28/06/25	08h00 – 22h00

2.9 OFFICIAL NOTICE BOARD

The Official Notice Board (ONB) of the event will be available on the Sportity platform as a **Digital Notice Board (DNB) only**. The ONB will be updated throughout the duration of the event. To access the ONB, all competitors are required to access the official Sportity:

SPORTITY: AYR25EHRC

2.10 LOCATION OF PARC FERMÉ

Date: **Vendredi 27/06/25 until 28/06/25 at 19:15h**

Location: Kauwekijnstraat and Menenstraat (Menin Gate)

GPS coordonnées: 50°51'10.0"N 2°53'24.8"E

2.11 LOCATION du PARC D'ASSISTANCE

Date: Du Mercredi 25/06/25

Location: (Grote Markt, Vanpeereboomplein and St Maartensplein)

GPS coordonnées: 50°51'02.5"N 2°53'08.3"E

Date: Du Jeudi 26/06/25

Location: (Surmontstraat, Elverdingestraat and Minneplein)

GPS coordonnées: 50°51'02.5"N 2°53'08.3"E



Heures d'ouverture:

Mercredi	25/06/25	A partir de 09h00
Judi	26/06/25	
Vendredi	27/06/25	
Samedi	28/06/25	Until at 23h:30

2.12 CENTRE MEDIA HEURES D'OUVERTURE

2.12.1. Centre Media

Location: **Hotel Albion**
St Jacobsstraat 28
8900 Ypres

GPS coordonnées: 50°50'59.0"N 2°53'22.8"E

Heures d'ouverture:

Mercredi 25/06/25	15h00 – 17h00 accreditations
Judi 26/06/25	13h00 – 17h00 accreditations
Vendredi 27/06/25	10h00 – 22h00 accreditations & salle de presse ouvert
Samedi 28/06/25	08h00 – 23h00 salle de presse ouvert

2.13 GPS COORDONNÉES

QG Rally	50°51'01.3"N 2°53'05.2"E
Centre Media	50°50'59.0"N 2°53'22.8"E
Départ Cérémonial et Podium Finish	50°51'05.8"N 2°53'16.9"E
Pre-Event Vérification Technique Mercredi 25th	50°54'09.5"N 2°50'59.3"E
Pre-Event Vérification Technique Jeudi 26th et Vendredi 27th	50°51'54.1"N 2°53'14.8"E
Vérification Technique Final	50°51'53.3"N 2°53'16.0"E
Départ Shakedown Stage	50°44'24.9"N 2°49'12.0"E
Parc Fermé	50°51'10.0"N 2°53'24.8"E
Parc d'assistance	50°51'02.5"N 2°53'08.3"E

3. PROGRAMME

3.1 PROGRAMME AVANT LA SEMAINE DE RALLYE

Lundi 5 Mai		
23h:59	Publication du règlement complémentaire, ouverture des inscriptions	https://registrations.fia.com/EHRC www.clubsuperstage.com
Samedi 31 Mai		
23h:59	Date de clôture pour les inscriptions à tarif réduit	https://registrations.fia.com/EHRC
Lundi 16 Juin		
23h:59	Date de clôture pour les inscriptions	https://registrations.fia.com/EHRC
23h:59	Date limite de commande de services supplémentaires dans le parc de services, d'espace supplémentaire et de demande de zones de services consécutives	servicepark@clubsuperstage.com
Mardi Juin 17th		
23h:59	Closing date for Media accreditation	www.clubsuperstage.com
	Original Entry Form and documents must reach the Organiser	Permanent Secretariat
Jeudi Juin 19th		
23h:59	Publication of Entry List	DNB (Sportity)
		www.clubsuperstage.com

3.2 PROGRAMME DURING THE RALLY WEEK

Mardi 24 Juin		
14h00 – 19h00	Inscription à la reconnaissance Contrôles administratifs Collecte du road book, de la carte routière et d'autres documents Collecte du tracker de reconnaissance / du tracker de sécurité du rallye Contrôle des voitures de reconnaissance	De Peereboom, Korte Meersstraat 6, Ypres
Mercredi 25 Juin		
8h30 – 12h00	Inscription à la reconnaissance Contrôles administratifs Collecte du road book, de la carte routière et d'autres documents Collecte du tracker de reconnaissance / du tracker de sécurité du rallye Contrôle des voitures de reconnaissance	De Peereboom, Korte Meersstraat 6, Ypres
09h00	Parc d'assistance ouvert Parc des remorques ouvert	Grote Markt Vanpeereboomplein and St Maartensplein
09h:00 – 17h:00	Reconnaissance Jour 1	Voir programme App 2
15h:00 – 17h:00	Centre Media et Accréditations Media ouvert	Hotel Albion
16h:30 – 19h:00	Contrôle de sécurité avant Historic Shakedown Boezinge	Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge



18h:00 – 22h:00	Optionel Historic Competitor Shakedown - Boezinge	Katspel
Jeudi 26 Juin		
07h:00 – 16h:30	Contrôle technique - scellement et marquage des composants (Un calendrier individuel sera publié)	Hangar à côté du Garage Gamme Hyundai, Dehemlaan 11, Ypres
09h:00 – 17h:00	Reconnaissance Jour 2	Voir programme App 2
10h:00 – 18h:00	QG Rally ouvert	QG Rally
13h:00 – 17:00	Centre Media et Accréditation Media ouvert	Hotel Albion
19h:00 – 22h:00	Optionel Shakedown pour tous les concurrents (Historic/Modern)	Nieuwkerke
Vendredi 27 Juin		
10h:00 – 22h:00	QG Rally ouvert	Vleeshuis
10h:00 – 22h:00	Centre Media ouvert	Hotel Albion
11h:00	Publication de la liste de départ pour le départ ceremonial et l'étape 1	DNB (Sportity)
12h:00	Session Autographe (sur invitation)	Grote Markt
14h:45	Heure limite d'arrivée de toutes les voitures dans la zone d'attente du pré-départ	Menin Gate
15h:00	Départ cérémonial / TC 0 et départ Etape 1 Section 1	Grote Markt
18h:09	Parc Fermé et Finish Etape 1	Menin gate
20h:30	Publication de la liste de départ pour l'étape 2	DNB (Sportity)
Samedi 28 Juin		
07h:30	Contrôle des voitures au restart	Parc Fermé OUT
08h:00 – 22h:00	QG Rally ouvert	Vleeshuis
08h:00 – 23h:00	Centre Media ouvert	Hotel Albion
08:15	Départ de l'étape 2	Grote Markt
16h:00	Cérémonie de podium et remise des prix	Podium, Grote Markt
16h:20	Parc Fermé après arrivée	Menin gate
16h:30	Vérification finale	Garage Gamme Hyundai, Dehemlaan 9, Ypres
17h:00	Publication du Classement provisoire final	DNB (Sportity)

4. INSCRIPTIONS

4.1 DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Lundi 16 Juin à 23:59h CET

4.2 PROCEDURE D'INSCRIPTION

4.2.1 Tout concurrent souhaitant participer à l'ARDECA HISTORIC YPRES RALLY doit utiliser la plateforme officielle d'inscription en ligne de la FIA pour sa procédure d'inscription afin d'être accepté.

Tous les équipages qui souhaitent marquer des points dans le championnat FIA EHRC doivent s'inscrire avant le 1er juillet, en utilisant le formulaire d'inscription standard de leur



championnat disponible dans l'application de la FIA à l'adresse suivante: <https://registrations.fia.com/EHRC>.

Veillez noter que la plateforme d'inscription de la FIA nécessite un identifiant et un mot de passe pour accéder au système d'inscription. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire afin de ne pas manquer la date de clôture des inscriptions.

4.2.1.1 Inscriptions « Wildcard » de la FIA EHRC

Tout concurrent souhaitant courir aux côtés de la tête de série prioritaire du FIA EHRC dans le rallye peut s'inscrire en tant qu'inscription « wildcard » du FIA EHRC. Le coût est de 100 € par épreuve, accessible et payé via la plateforme d'inscription de la FIA ci-dessus.

Les participants Wildcard de la FIA EHRC ne sont pas éligibles pour marquer des points au championnat, mais ils courront au sein des équipages inscrits au championnat de la FIA EHRC lors de l'étape 1 et seront ensuite mélangés dans l'ordre de classement des résultats avec les concurrents inscrits à la FIA EHRC lors des étapes suivantes. Ceci s'applique uniquement aux participants Wildcard de la FIA dans les catégories 1 à 4 de la FIA.

Les participants Wildcard doivent utiliser et envoyer le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante <https://registrations.fia.com/EHRC> dûment complétée avant la date de clôture des inscriptions.

4.2.1.2 Engagements avant 2000 ou “Classe P2”.

Tous les engagements placés dans des voitures de “Classe P2” (Pre-2000) doivent être enregistrés en tant que pilote FIA EHRC avant le 1er juillet ou en tant qu'engagement FIA EHRC Wildcard avant la date de clôture des engagements.

Note : Le coût de l'inscription Wildcard est de 100 € par épreuve. Si vous avez l'intention de participer à plusieurs manches du FIA EHRC en classe P2, pensez à vous inscrire en tant que concurrent EHRC avant le 1er juillet. Conformément à l'article 4.3.4, les concurrents de la classe P2 ne marquent pas de points pour le FIA EHRC et ne peuvent pas courir devant une voiture de catégorie 1-4 pendant la compétition.

4.2.2 Tous les autres équipages (NPD/Pilotes Non Prioritaires avec des véhicules éligibles pour les catégories 1,2,3,4) qui ne sont pas inscrits au CERH, doivent utiliser et envoyer le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante <https://registrations.fia.com/EHRC> 4BEL dûment complétée avant la date de clôture des inscriptions.

Les pilotes NPD et P2 courront ensemble tous les jours de la compétition, en suivant toujours le peloton principal de l'EHRC et de la Wildcard.

4.2.3 Acceptation du formulaire d'inscription

La demande d'inscription ne sera acceptée que si elle est dûment complétée et accompagnée du virement bancaire du montant total du droit d'inscription sur le compte bancaire de l'organisateur.



4.2.4 Equivalence des licences nationales/internationales

Les licences de compétition délivrées par le RACB Sport ont la même valeur que les licences internationales pour le rallye. Note: Les pilotes et les copilotes souhaitant marquer des points dans l'EHRC doivent participer au rallye avec des licences de compétition internationales uniquement.

4.2.5 Restrictions du Championnat FIA EHRC

Tous les concurrents doivent noter que toute inscription au Championnat FIA EHRC doit être complétée avant le 1er juillet de la saison du championnat afin de marquer des points au Championnat FIA EHRC.

4.3 NOMBRE DE COMPÉTITEURS ACCEPTÉS ET CLASSES

4.3.1 Le nombre maximum d'inscriptions acceptées sera de **50**. Si plus de 50 inscriptions sont reçues, l'Organisateur se réserve le droit de décider quelles inscriptions seront acceptées parmi les pilotes non enregistrés auprès de l'EHRC.

Les équipages enregistrés auprès du FIA EHRC et des Wildcards sont prioritaires pour les inscriptions à tout moment.

4.3.2 Voitures pouvant participer à l'épreuve

Les voitures conformes à l'Art.12 du Règlement Sportif de l'EHRC de la FIA sont éligibles, avec une classe supplémentaire pour les véhicules jusqu'au 31 décembre 2000.

Toutes les voitures doivent être en possession d'un document HTP de la FIA en cours de validité.

4.3.3 Classes de voitures éligibles

CATEGORIES	CLASSES	
Category 1 Road legal cars built between 1/1/1931 and 31/12/1957 and Touring and GT cars, models homologated between 1/1/1958 and 31/12/1969.	1A	All cars up to 1300 cm ³
	1B	All cars up to 1600 cm ³
	1C	All cars over 1600 cm ³
Category 2 Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1970 and 31/12/1975.	2A	All cars up to 1300 cm ³
	2B	All cars up to 2000 cm ³
	2C	All cars over 2000 cm ³
Category 3 Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1976 and 31/12/1981.	3A	All cars up to 1600 cm ³
	3B	All cars up to 2000 cm ³
	3C	All cars over 2000 cm ³
Category 4 Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups A, B and N, models homologated between 1/1/1982 and 31/12/1987 (Period J1) and models homologated between 1/1/1988 and 31/12/1992 (Period J2)	J1A	Period J1 - Two wheel drive up to 1600 cm ³
	J1B	Period J1 - Two wheel drive up to 2000 cm ³
	J1C	Period J1 - Two wheel drive above 2000 cm ³
	J1D	All 4WD Period J1 cars
	J2A	Period J2 – Two wheel drive up to 1600 cm ³
	J2B	Period J2 – Two wheel drive up to 2000 cm ³
	J2C	Period J2 – Two wheel drive over 2000 cm ³
	J2D	All 4WD Period J2 cars

<p>Pre-2000 / P2 Class All Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Group A, N, World Rally Car, Kit Car models (KC/KCR) homologated between 1/1/1993 and 31/12/2000.</p>	<p>P2</p>	<p>All vehicles with a valid in-date FIA HTP from the period 1st January 1993 to 31st December 2000.</p>
--	------------------	---

4.3.4 ÉLIGIBILITÉ DES VÉHICULES DE LA CLASSE PRÉ-2000 (P2).

En 2025, les concurrents sont autorisés à participer au rallye avec des voitures datant de la période du 1er janvier 1993 au 31 décembre 2000 dans une classe unique, appelée « Pré-2000 » (ou « P2 »). Cette classe n'est pas éligible pour les victoires globales ou les points au championnat et n'est éligible que pour un prix de classe unique sur l'épreuve, avec un trophée décerné aux vainqueurs de la classe en tant que classement unique.

Conformément à l'appendice K de la FIA, les concurrents doivent savoir qu'un véhicule des années 1993-2000 qui est déjà entré dans le processus de demande de PTH de la FIA (pour plus de clarté, l'ASN émettrice doit avoir envoyé la demande à la FIA) peut participer au rallye sans avoir un PTH valide « en main ». La classe est donc considérée comme une classe « invitation », puisqu'elle n'est pas qualifiée pour le comptage des points.

4.3.5 CHANGEMENTS DANS L'ADMISSIBILITÉ DE LA CATÉGORIE 4 DE LA FIA.

Les concurrents doivent noter qu'à partir de 2025, l'appendice K de la FIA a révisé les dates d'éligibilité des véhicules pour la catégorie 4 de la FIA, telle que définie dans les règlements sportifs de la FIA EHRC. Auparavant, la catégorie 4 se terminait le 31 décembre 1990. À partir du 1er janvier 2025, la date de fin d'homologation des véhicules de la catégorie 4 de la FIA est désormais la suivante **31st December 1992.**

4.4 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription réduits pour la compétition sont fixés à 1 345 € par voiture jusqu'au 31 mai.

À partir du 1er juin, les droits d'inscription sont fixés à 1 595 euros.

4.4.1 Forfaits des inscriptions

Les frais d'inscriptions comprennent

- L'accès à l'enceinte historique de Boezinge (optionnel)
- L'accès au Shakedown moderne/historique de Nieuwkerke (optionnel)

ZONE D'ASSISTANCE	Historic
Zone d'assistance par concurrent Prix pour une zone de service supplémentaire Services (électricité, eau)	60 m ² €15-30* EUR/m ² Inclus

PASSES VOITURES et DOCUMENTS	Historic
Passes Voiture	
« ASSISTANCE »	1
« AUXILIAIRE »	-
« VIP »	-
« RECCE »	1
Badges	
Zone de ravitaillement	2
Documents	
Road book	1
Programme & cartes des épreuves	1
Numéro de compétition et publicité obligatoire (set)	1
Reglement particulier	Online copy only

* En fonction de l'emplacement : Grote Markt 30 EUR/m², autres parties du Service Park 15 EUR/m².

L'équipe doit se présenter au contrôle administratif avant le départ, après s'être acquittée de toutes ses obligations (financières et administratives, ...) envers l'organisation.

Le participant doit indiquer les dimensions exactes de son zone d'assistance sur le formulaire d'inscription « Formulaire de demande d'aire de service ». Le formulaire sera disponible ensemble au DNB. Ce formulaire, dûment complété, doit être envoyé par email au plus tard le 16/06/2024: servicepark@clubsuperstage.com

4.5 LES MODALITÉS DE PAIEMENT

- Seuls les paiements par virement bancaire au nom de l'asbl Superstage sont acceptés (les paiements en espèces ne sont pas acceptés).
- **Coordonnées bancaires :**
 - Nom : vzw Superstage
 - Banque : ING Belgie
 - IBAN : BE77 3200 0624 4042
 - SWIFT / BIC : BBRUBEBB
- **Notification:** «EHRC Ypres 2025 inscription, nom du pilote»
- Pour les paiements provenant de l'extérieur de la Belgique :
 - Les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être utilisés.
 - Les éventuels frais bancaires sont à la charge du participant.
 - Pour toute question concernant les paiements et la facturation, veuillez contacter :
 - E-mail: invoice@clubsuperstage.com

4.6 REMBOURSEMENTS

Les frais d'inscription sont intégralement remboursés si l'inscription n'est pas retenue.



Remboursement en cas de désistement :

Une déclaration écrite de désistement de l'équipe doit être envoyée par e-mail à l'organisateur (alain@clubsuperstage.com) avant le 26/06/2025.

Cette déclaration doit contenir les éléments suivants

- La raison du désistement
- Toutes les données nécessaires au remboursement.

Un reçu sera envoyé à l'un des membres de l'équipe à titre de confirmation.

Si le désistement est introduit avant le 07/06/2025 à midi, le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué dans un délai maximum de 90 jours après la fin du concours.

Si la déclaration de désistement de l'équipe est soumise après le 23/06/2025 à 12h00, un remboursement de 50% des frais d'inscription sera effectué par l'organisateur dans un délai maximum de 90 jours après la fin de la compétition.

Remboursement des droits d'inscription en cas d'annulation de l'événement pour cause de force majeure:

L'organisateur remboursera 90 % des frais d'inscription et retiendra un montant de 10 % à titre de frais administratifs.

5. ASSURANCE

L'organisateur fournit l'assurance suivante :

Contrat n° 730.270.499 AXA Belgium. Applicable à l'ensemble du rallye.

L'organisateur a souscrit une police de responsabilité civile automobile - conformément à l'Art 21 de la RS BRC 2024 chapitre 2/2 du Code Sportif National et à la loi du 21 novembre 1989 - Art 8, qui couvre les dommages causés aux tiers par les concurrents nominatifs et les équipes inscrites (sur la liste officielle des concurrents) et ce uniquement pendant les Entraînements Libres, et la participation dans les délais prévus sur le parcours du rallye.

Responsabilité civiliel

Garanties:

- dommages corporels: illimités par sinistre
- dommages matériels: 100 000 000 € par sinistre (indexé)

Toutes les voitures participant au rallye doivent avoir une assurance valable pour les routes publiques. Une carte verte valide (International Motor Insurance Card / Carte Internationale d'Assurance Automobile) ou un autre certificat prouvant que la police d'assurance à laquelle ce certificat se rapporte répond aux exigences de la législation pertinente applicable en Belgique et en France et servant de preuve que la voiture est valablement assurée. Ce document doit être présenté lors du contrôle administratif. Les itinéraires de liaison ne sont pas couverts par les contrats d'assurance BA de l'organisateur.

Les véhicules de service, auxiliaires et de reconnaissance, même s'ils portent les plaques spéciales du rallye délivrées par l'organisateur, ne sont pas couverts par la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.



La couverture d'assurance prend effet dès le départ et cesse à la fin du rallye ou au moment de l'abandon ou de la disqualification du concurrent.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Toute publicité ou livrée doit être conforme à l'article 2.1.9 de l'annexe K du code sportif international.

7. PNEUS

7.1 NOMBRE DE PNEUS ET MARQUAGE DES PNEUS/PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

7.1.1 Pneus éligibles

Tous les pneus utilisés pour les étapes de rallye sur asphalte et sur route doivent être marqués « E » ou « DOT » conformément à la norme appropriée du pays dans lequel se déroule la Compétition et doivent être homologués pour la route***.

Ils doivent avoir un diamètre extérieur minimum correspondant à la période concernée (voir Annexe K de la FIA pour référence). Toute altération, modification ou adaptation (qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend le découpage de rainures supplémentaires) des pneumatiques autre que l'usure due à l'utilisation normale est interdite. **L'utilisation de pneus sans bande de roulement ou de pneus slicks de course est interdite pour toutes les voitures et toutes les classes.** La marque et le modèle des pneus à utiliser sont libres.

Tous les pneus utilisés doivent être munis d'un code-barres approuvé par la FIA. Si ce code n'est pas disponible, le concurrent doit se mettre en rapport avec le délégué à l'éligibilité de la FIA lors de l'épreuve afin d'obtenir des autocollants de code-barres de la FIA dans le seul but d'enregistrer les pneus et d'en contrôler l'utilisation.

7.1.2 Voiture Pre-2000 | 18" pneus asphalte.

Concurrents inscrits dans la classe Pre-2000/P2 sont autorisés à utiliser ***seulement* les pneus asphalte 18** s'il s'agit de la bonne taille pour leur véhicule de compétition d'époque. **Tout pneu de 18 pouces utilisé doit être homologué par la FIA, avec code-barres.**

Les concurrents doivent se référer à la dernière liste FIA des pneus éligibles pour l'asphalte, disponible à l'adresse suivante:

https://www.fia.com/sites/default/files/2024-09-13_tyre_catalogue.pdf

7.1.3 – Nombre de pneus et procédure d'enregistrement des pneus

Lors de tous les rallyes classés comme étant sur asphalte, tous les concurrents sont limités un **maximum de 16 pneus asphalte par événement** y compris les pneus **secs, humides ou d'hiver**. Tous les pneus utilisés sur le véhicule doivent être désignés ou enregistrés auprès du délégué à l'éligibilité de la FIA EHRC à chaque épreuve. Tout concurrent utilisant des pneus qui ne sont pas enregistrés pour l'épreuve sera signalé aux commissaires.



Les limites de pneumatiques spécifiées s'appliquent à tous les concurrents, classes et catégories de véhicules, **sans exception**, et incluent les roues de secours placées dans les véhicules.

Les concurrents inscrits via la plateforme d'enregistrement de la FIA doivent enregistrer jusqu'à un maximum de 16 pneus pendant le rallye sur le formulaire officiel d'auto-enregistrement des pneus de la FIA. Les concurrents doivent enregistrer les pneus montés sur la voiture et à l'intérieur de celle-ci à tout moment pendant le rallye. Le formulaire sera validé par la FIA avant et pendant l'épreuve. Les concurrents ne sont pas obligés d'enregistrer tous les pneus avant le départ du rallye. En aucun cas, les pneus à enregistrer ne doivent être apportés aux vérifications techniques. *Il s'agit d'une procédure d'auto-inscription uniquement.*

7.1.4 Pneus pour le Shakedown

Pour les Concurrents participant aux essais libres optionnels, les pneus utilisés **ne seront pas marqués et ne feront pas partie de l'allocation** de pneus pour le rallye. Ils doivent cependant respecter les exigences de l'article 7.1.1.

7.1.5 Marquage des pneus pendant le Rallye

Une zone de marquage des roues/pneus/lecture des codes-barres peut être établie à la sortie des parcs d'assistance autorisés, des zones d'assistance éloignées, de la zone technique, au départ d'une étape, ou à un autre endroit. L'équipage doit arrêter sa voiture et attendre les instructions des scrutateurs et/ou des commissaires. En l'absence de contrôleurs ou de commissaires, l'équipage peut quitter la zone sans s'arrêter.

7.1.5 Moyens de contrôle.

Des contrôles de conformité à ce règlement peuvent être effectués **à tout moment** pendant le rallye et toute anomalie sera signalée aux commissaires.

7.2 PNEUS UTILISÉS POUR LA RECONNAISSANCE

Seuls les pneus homologués E ou DOT sont autorisés. Les pneus rechapés sont interdits pour les reconnaissances. Tout traitement (c'est-à-dire l'enlèvement ou l'endommagement) des marquages latéraux ou des textes sur les pneus de route est interdit.

7.3 LES LOIS NATIONALES OU LES EXIGENCES PARTICULIÈRES

Pas applicable

7.4 ZONES SPÉCIALES DE RÉCHAUFFEMENT DES PNEUS (TWZ)

Le rallye proposera une zone de chauffe des pneus pour toutes les épreuves spéciales.

Procédure TWZ: Les concurrents se présenteront au contrôle de l'heure d'arrivée de la spéciale avec tous les équipements de sécurité prêts. Un minimum de 500m sera alors disponible pour chauffer les pneus et les freins dans un environnement routier fermé avant le départ de la spéciale. Le cas échéant, le concurrent disposera d'un minimum de 3 minutes pour se rendre du CTA au départ de l'ES. Il n'est pas obligatoire pour les concurrents de chauffer agressivement leurs pneus/freins dans cette zone.

Les zones de départ et d'arrêt de la TWZ seront marquées par des panneaux comme ci-dessous:



Les concurrents ne doivent pas s'arrêter dans la zone désignée afin d'éviter tout risque de collision ou d'accident.

7.4.1 Utilisation de la zone de chauffe des pneus (TWZ)

L'objectif d'une TWZ est d'offrir aux concurrents un espace sûr pour préparer les pneus et les freins en vue d'une épreuve spéciale, et de décourager les concurrents de conduire de manière agressive lorsqu'ils chauffent leurs pneus sur la voie publique. En aucun cas un concurrent ne peut s'arrêter dans la zone de chauffe des pneus en raison du risque d'accident. Les concurrents doivent sortir de leur véhicule et avertir immédiatement les voitures venant en sens inverse en cas de problème technique dans la zone.

Toute infraction à cette procédure sera signalée aux commissaires.

8. ASSISTANCE et ESSENCE

8.1 ASSISTANCE – CONDITIONS GENERAL

Tous les services effectués sur la voiture pendant la durée du rallye doivent être effectués conformément à l'article 56 du règlement sportif de l'EHRC.

8.2 EMPLACEMENTS D'ASSISTANCE AUTORISÉS

8.2.1 Parc d'assistance

Le parc d'assistance est situé à Ypres Grote Markt, Sint Maartensplein, Vandepereboomplein, Surmontstraat & Minneplein et sera ouvert aux concurrents à partir de Mercredi 25 ou Jeudi 26.

Coordonnées GPS pour l'entrée du Parc d'assistance: 50°51'02.5"N 2°53'08.3"E

8.2.2 Zones d'assistance additionnelles

L'assistance sera également autorisée dans les zones d'assistance à distance, conformément à l'article 60 du règlement sportif de l'EHRC, aux endroits suivants

- **Etape 1 - Section 1:** Boezinge Katspel (50°53'46.6"N 2°51'20.2"E)
- **Etape 2 - Section 2:** Poperinge, Reningelstseweg (50°50'37.8"N 2°44'13.9"E)
- **Etape 2 - Section 3:** Poperinge, Reningelstseweg (50°50'37.8"N 2°44'13.9"E)

8.2.3 Procédure dans les zones d'assistance à distance

La durée de l'entretien dans les zones de service à distance est **incluse dans la durée du secteur.**



- Aucune des zones de service à distance ne comprend de zone de ravitaillement en carburant. Pour des raisons de sécurité, il est **strictement interdit** de faire le plein dans les zones de service à distance.
- Cette règle s'applique également aux zones de service éloignées du test Boezinge et du Shakedown Nieuwkerke.
- Les remorques ne sont pas autorisées dans les zones d'assistance éloignées.

8.3 RESTRICTIONS DE CARBURANT

Les participants sont tenus d'utiliser le carburant conformément aux dispositions suivantes FIA Appendix K Article 3.9.

8.4 RAVITAILLEMENT

8.4.1 Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans une zone de ravitaillement (RZ) ou dans une station-service commerciale telle qu'indiquée dans le road book ou autorisée par l'organisateur de l'épreuve dans une communication ou un bulletin.

Les voitures des concurrents peuvent être ravitaillées à partir de fûts ou de bidons dans une zone de ravitaillement officielle (RZ). Deux membres de l'équipe munis d'un laissez-passer peuvent accéder à la zone de ravitaillement officielle pour aider chaque équipage. Pour accéder à la zone de ravitaillement, tout le personnel de l'équipe doit porter des vêtements offrant une protection adéquate contre le feu et comprenant au moins: un pantalon long, un haut à manches longues, des chaussures fermées, une cagoule et des gants.

Conformément à l'article 61.2.4 du règlement sportif de l'EHRC, chaque concurrent devra utiliser des tapis écologiques pour protéger le sol pendant le ravitaillement des voitures.

Les concurrents peuvent commander du carburant à livrer dans la zone de ravitaillement auprès du fournisseur officiel de carburant du rallye. Il n'est cependant pas obligatoire de commander du carburant auprès de ce fournisseur:

Contact: <https://cber.be> ou info@cber.be

Refueling Zone "ETS"

Adresse: A l'intersection de la N308 Poperingseweg et le N38 Noorderring.

Coordonnées GPS: N 50°51.095' E 2°50.700'

L'accès ne sera accordé qu'à deux membres de l'équipe d'assistance muni d'un badge « Zone de ravitaillement ».

Zone de ravitaillement - Heures d'ouverture:

Jedi 27 Juin, de 15h:00 à 20h:00

Vendredi 28 Juin, de 13h:00 à 22h:00

Samedi 29 Juin 29, de 08h:30 à 20h:00

Les concurrents doivent savoir qu'il est interdit de faire le plein dans les parcs d'assistance de Boezinge et de Nieuwkerke.



Les voitures doivent donc emporter suffisamment de carburant pour effectuer les épreuves de mise au point et/ou Shakedown sans aucune forme de ravitaillement.

L'équipage ne peut en aucun cas rester dans le véhicule pendant les opérations de ravitaillement en carburant.

8.4.2 Ravitaillement dans une station-service commerciale

Le ravitaillement dans une station-service commerciale indiquée dans le roadbook est autorisé, mais seul l'équipage lui-même peut remplir la voiture à la pompe à essence commerciale.

8.4.3 Procédure de ravitaillement

La procédure complète de ravitaillement en carburant doit toujours suivre Article 61.2 of the FIA EHRC Sporting Regulations.

9. RECONNAISSANCE

9.1 PROCEDURE DE REGISTRATION

Registration de reconnaissance se déroulera comme suit:

Date: Mercredi Juin 26 08h:30 - 12h:00

Lieu: De Peereboom, Korte Meersstraat 6, Ypres

Le matériel de reconnaissance sera délivré lors de la remise du Road Book

9.1.1 Formulaire d'inscription

Sera disponible sur le site web www.clubsuperstage.com

9.1.2 Contrôle des voitures de reconnaissance

Les voitures de reconnaissance doivent être conformes à l'article 35.1 du règlement sportif de l'EHRC de la FIA. Si, pour une raison quelconque, un équipage est contraint de remplacer la voiture de reconnaissance pendant les reconnaissances, le CRO Guy DESMET (téléphone: +32494569885) doit être informé des détails de la nouvelle voiture de reconnaissance. Le non-respect de cette procédure entraînera le refus de participer à la reconnaissance.

9.1.3 Identification de reconnaissance

L'équipage recevra une identification pour sa voiture (2 autocollants de numéro). Les autocollants doivent être fixés en haut à droite du pare-brise avant et de la vitre arrière droite pendant les reconnaissances, à tout moment. Chaque équipage recevra un tracker de reconnaissance valable pour les passages dans chaque épreuve spéciale.

Le tracker sera remis aux Concurrents lors des vérifications administratives.

9.2 SYSTÈME DE SUIVI DE LA SÉCURITÉ DES RALLYES

Fournisseur officiel du rallye: 4RALLY TRACKER SYSTEM



9.2.1 Dépôt de caution

Aucune caution ne doit être versée lors des contrôles administratifs, le traceur sera restitué au point Parc Ferme, en cas de non restitution ou de détérioration, des frais de 500 € seront facturés.

9.3 HORAIRE DE RECONNAISSANCE

L'horaire de reconnaissance complet figure à l'annexe 2 du présent règlement.

9.4 REGLES DES RECONNAISSANCE

Les équipages sont tenus de respecter toutes les règles de reconnaissance spécifiées dans le règlement sportif de l'EHRC de la FIA et dans le présent règlement particulier.

9.4.1 Reconnaissance

Les reconnaissances seront organisées conformément à l'art. 35 du Règlement Sportif de l'EHRC de la FIA et seules les voitures de série conformes à l'art. 35.1 du règlement sportif de la FIA EHRC doivent être utilisées.

9.4.2 Limite de vitesse (Art. 34.2 du FIA EHRC Sporting Regulations):

La vitesse maximale fixée pour la reconnaissance de la EC est de 70 km/h, sauf dans les zones où il existe des panneaux de limitation de vitesse ou dans les agglomérations (50 km/h ou 30 km/h) ou d'autres limitations indiquées dans le carnet de route.

9.4.3 Direction de la Circulation

Chaque équipage ne peut conduire les épreuves spéciales que **dans le sens du rallye**. Les équipages doivent toujours entrer et sortir des épreuves spéciales par les contrôles de départ et du STOP.

9.4.4 Restriction du reconnaissance

Tout pilote, ou son copilote, ou tout autre membre de l'équipe qui s'est inscrit ou a l'intention de s'inscrire au rallye et qui souhaite rouler 3 mois avant le rallye sur une route qui est ou pourrait être utilisée comme étape spéciale dans ce rallye, ne peut le faire qu'après avoir obtenu l'autorisation écrite du directeur de course. En cas de non-respect de cette règle, le pilote sera dénoncé aux commissaires sportifs.

9.4.5 Nombre de personnes à bord

Lors de chaque passage dans une épreuve spéciale, seul l'équipage est autorisé dans la voiture.

9.4.6 Nombre de passages

Les concurrents pourront effectuer trois (3) passages.

9.4.7 Reconnaissances illégales

Les reconnaissances illégales effectuées en dehors de l'horaire officiel ou effectuant plus de passages que ceux autorisés seront signalées aux commissaires.



9.4.8 Exces de vitesse

Les excès de vitesse seront pénalisés conformément à l'Art. 34.2 du règlement sportif de l'EHRC de la FIA.

Un excès de vitesse pendant les reconnaissances entraînera une amende appliquée par le directeur de course comme suit - par km par heure au-dessus de la limite de vitesse : **25 €**. L'amende sera doublée en cas de récidive lors des reconnaissances..

9.4.9 Equipement de détection Radar

Il est interdit d'installer ou de porter un équipement de détection radar pendant les reconnaissances. Les infractions seront signalées aux commissaires.

9.4.10 Seulement Jeudi Option Reconnaissance

Il est possible pour les concurrents de demander l'autorisation d'effectuer la reconnaissance complète le jeudi seulement, entre **9h00 et 17h00** pour toutes les étapes utilisées dans le Rallye Historique.

Tout concurrent souhaitant faire une demande d'autorisation doit obtenir l'accord écrit de l'organisateur de l'événement. Vous pouvez demander cette autorisation en contactant directement le Directeur de Course: macarena@clubsuperstage.com

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de temps pour recenser toutes les étapes avec cette option. Vous devez vous mettre en rapport avec le directeur de course pour récupérer vos autocollants de reconnaissance et votre road book avant de commencer la reconnaissance si vous utilisez cette option.

Tous les concurrents doivent avoir effectué les formalités administratives avant le début de la reconnaissance. **Il n'est pas possible d'effectuer des reconnaissances le vendredi pour quelque concurrent que ce soit, quelles que soient les circonstances.**

10. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

10.1 DOCUMENTS A PRESENTER

Pour simplifier le processus, nous recommandons vivement d'envoyer tous les documents sous forme numérique au secrétariat avant les vérifications administratives.

Au contrôles Administratifs, les documents suivants seront vérifiés et les détails du formulaire d'inscription seront contrôlés:

- Licence(s) de concurrent
- Permis de conduire de compétition pour le conducteur et le copilote
- Permis de conduire valide pour le conducteur et le copilote
- Autorisation de l'ASN (si nécessaire pour les concurrents et/ou conducteurs étrangers)
- Compléter tous les détails du formulaire d'inscription
- Assurance accident personnelle en cours de validité pour les conducteurs non ressortissants de l'UE
- Carte grise de la voiture concurrente



- Passeport technique historique (HTP) de la FIA en cours de validité pour le véhicule en compétition.
- Une police d'assurance automobile en cours de validité (par exemple, la carte verte).
-

10.2 HORAIRE

Les contrôles administratifs se dérouleront comme suit:

Date : Mercredi 25 Juin de 08h:30 - 12:00

Lieu : De Peereboom,
Korte Meersstraat 6, Ypres

Les conducteurs et les copilotes doivent être présents lors des contrôles administratifs.

11. VERIFICATIONS TECHNIQUE, SCHELEMENT ET MARQUAGE

11.1 LOCATION et HORAIRE

Lieu : Atelier à côté du Garage Gamme Hyundai, Dehemlaan 11, Ypres

Date: Jeudi 26 07h:00 - 16h:30

L'horaire détaillé des vérifications techniques avant le rallye sera publié dans un bulletin avant le rallye.

Tout équipage participant au rallye (ou son représentant) doit se présenter au contrôle technique et présenter la voiture conformément à l'horaire qui sera publié dans un bulletin. **Tout retard dans l'accès à la zone des vérifications avant le rallye sera sanctionné par une amende de 30 euros par tranche de 10 minutes de retard, sauf accord préalable avec les organisateurs.** Les conducteurs et les copilotes ne sont pas tenus d'assister aux vérifications techniques.

La voiture doit être entièrement préparée et prête à recevoir tous les scellés et marquages nécessaires (Art 16.1.2 FIA EHRC Sporting Regulations). Les voitures doivent être présentées comme suit:

- Compresseur (turbocompresseur) (et de rechange) pour toutes les voitures équipées d'un compresseur, prêt à être scellé.
- Les protections de bas de caisse démontées doivent être conservées avec la voiture pour les contrôles de poids.
- Les fils d'étanchéité doivent être installés conformément aux instructions données avant les vérifications techniques.

Si la voiture n'est pas préparée pour le scellement comme indiqué ci-dessus, elle ne sera pas autorisée à accéder à d'autres vérifications techniques jusqu'à ce qu'elle soit prête. Si la voiture bloque la progression d'autres concurrents ou provoque des retards en raison de cette non-conformité, le concurrent sera dénoncé aux commissaires sportifs par le chef des contrôleurs techniques et une pénalité ou une amende pourra lui être appliquée.



Documents à présenter au Vérification Technique:

Carte grise du véhicule, le cas échéant.

- Police d'assurance du véhicule en cours de validité (par exemple, carte verte).
- **L'original du PTH FIA du véhicule, avec une copie imprimée des documents d'homologation.**
- En outre, le formulaire d'homologation de l'arceau de sécurité (s'il est homologué) doit se trouver avec la voiture lors du contrôle technique.

11.1.1 FIA HTP (Historic Technical Passport) Vérificateur en ligne

Chaque équipage doit présenter son PTH FIA au délégué à l'éligibilité de la FIA qui le conservera jusqu'à la fin de l'épreuve. Le PTH présenté doit être à jour. **Une PTH nationale uniquement n'est pas acceptée.** Tous les concurrents doivent vérifier avant de participer au rallye le statut de leur document HTP de la FIA en visitant le site web officiel du HTP de la FIA à l'adresse suivante: <https://htp.fia.com/>

Si votre véhicule ne figure pas dans cette base de données, **il est probable que vous n'avez pas de FIA HTP valide. Vérifiez immédiatement auprès de votre ASN!**

Si le PTH n'est pas fourni lors des vérifications techniques, la voiture ne peut pas prendre le départ de la section FIA EHRC du rallye et **n'est pas éligible pour marquer des points** au championnat. La voiture peut être déplacée dans la section nationale du rallye à la discrétion du Directeur de Course et des Commissaires Sportifs.

11.1.2 FIA Contrôle de conformité à la PTH

Le délégué à l'éligibilité de la FIA présent lors de l'épreuve peut choisir de sélectionner un échantillon de voitures de concurrents enregistrées auprès de l'EHRC pour un contrôle de conformité au PTH avant l'épreuve, soit immédiatement avant, soit après les vérifications techniques précédant l'épreuve. Ce contrôle visera à s'assurer de la conformité avec les détails fournis dans les documents HTP présentés pour la voiture uniquement. Un bulletin officiel informera les concurrents des voitures sélectionnées avant le début des vérifications techniques.

Si elles sont sélectionnées, il sera **obligatoire** d'y assister. Les voitures des concurrents qui ne sont pas conformes à leur PTH FIA feront partie du rapport du délégué à l'éligibilité de la FIA aux commissaires sportifs, qui pourront imposer une pénalité ou demander que le concurrent soit déplacé dans une autre section du rallye..

11.2 ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE

Au contrôle technique, les concurrents doivent présenter tous les vêtements et sous-vêtements de protection, y compris les casques et les appuie-tête approuvés par la FIA (FHR) qu'ils sont censés utiliser. **Tous les sous-vêtements ignifugés doivent porter un hologramme de la FIA.** Les chaussettes ignifugées doivent être certifiées FIA 8856-2000 ou FIA 8856-2018 - mais un hologramme peut ne pas être présent sur toutes les chaussettes. La conformité avec l'appendice L chapitre III sera vérifiée. Toute infraction pourra être sanctionnée par les



commissaires sportifs. **Note : L'utilisation de la FHR dans la catégorie 1 est fortement recommandée mais n'est pas obligatoire.**

L'utilisation de l'équipement de sécurité des membres de l'équipage peut être vérifiée à tout moment pendant la compétition et doit être portée correctement à tout moment entre le départ de la spéciale et la ligne STOP.

11.3 NIVEAU DE BRUIT

Pour toutes les voitures, le niveau sonore maximum est de 95 dB sur les sections de liaison. Les voitures ne respectant pas cette règle ne seront pas autorisées à prendre le départ. Le bruit sera mesuré à l'aide d'un sonomètre réglé sur « A » et « SLOW », à un angle de 45 degrés et à 50 cm de l'échappement, à une vitesse de 3500 tr/min.

11.4 EXIGENCES NATIONALES PARTICULIÈRES

Les voitures immatriculées en Belgique doivent être munies d'un certificat délivré par l'A.K. (Automobiel Keuring/Contrôle Technique). Chaque voiture doit être équipée d'un **triangle rouge réfléchissant, de gilets de sécurité et d'une trousse de premiers secours**, conformément au code de la route de l'UE.

Il doit y avoir en permanence à bord deux pinces coupantes pour les ceintures de sécurité, facilement accessibles au pilote et au copilote lorsque les ceintures de sécurité sont attachées.

!! Chaque voiture de compétition doit avoir un extincteur de 6kg disponible dans son zone d'assistance !

Un certain nombre d'extincteurs sont disponibles à l'organisation et peuvent être réservés au moment de l'inscription par un simple email à secretary@clubsuperstage.com.

Une caution de 100 EUR doit être payée lors des vérifications administratives.

11.5 INSTALLATION DU SYSTÈME DE SUIVI DE LA SÉCURITÉ (STS)

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système de suivi de la sécurité « 4Rally » fourni par le prestataire de services. Les dispositifs STS seront remis lors de la distribution du matériel et des documents. La procédure et les fournitures techniques seront expliquées dans un additif. Les concurrents dont l'installation n'a pas été faite correctement doivent la remettre en ordre avant le départ du rallye.

Toute dégradation, perte ou vol reste sous l'entière responsabilité de l'équipe, même en cas d'abandon, de mise hors course ou de tout autre événement de parcours.

L'organisateur démontera l'ensemble du dispositif STS dans le Parc Fermé de fin de rallye.

En cas d'abandon prématuré, le concurrent peut retourner le dispositif STS au QG du rallye (Vleeshuis, Neermarkt 9, Ypres) pendant les Heures d'ouverture du QG.

11.6 ÉCLAIRAGE AUXILIAIRE POUR LE VÉHICULE DE COMPÉTITION

En cas d'étape(s) se déroulant dans l'obscurité, les concurrents sont autorisés à utiliser un maximum de 8 feux orientés vers l'avant, y compris l'éclairage auxiliaire.



Tous les concurrents des catégories 1 à 4 ne doivent pas utiliser de systèmes d'éclairage à LED ou à décharge de gaz à haute intensité (HiD), car il ne s'agit pas d'une technologie de pointe au sens de la définition de l'appendice K de la FIA.

Les concurrents de la "classe P2" sont uniquement autorisés à utiliser la technologie des ampoules d'éclairage disponible à partir de leur année d'homologation.

L'utilisation d'un éclairage auxiliaire moderne de type LED ou « Lazer » n'est autorisée pour AUCUN véhicule de compétition. Tous les concurrents doivent présenter leur véhicule de compétition au contrôle technique avec tous les éclairages auxiliaires en place, prêts pour l'inspection technique.

12. AUTRES PROCEDURES

12.1 PROCÉDURE DE DÉPART CÉRÉMONIEL

Il y aura un départ cérémoniel pour TOUS les concurrents.

Le départ du rallye aura lieu le 27/06/2025 à 15h00, depuis le CH0 Ceremonial Start.

Ordre de départ et intervalles tout au long de l'épreuve conformément à l'Article 41 du Règlement Sportif de l'EHRC de la FIA. La liste des départs sera publiée le 27/06/2024 à 11h sur le DNB (Digital Notice Board).

12.2 PROCEDURE d'ARRIVEE

Après le TC18A, les voitures entreront dans la zone technique et suivront les instructions des officiels pour se rendre à la cérémonie du podium. Après la cérémonie du podium, les voitures seront conduites au parc fermé ou au contrôle technique final (sur demande écrite).

Les voitures invitées aux vérifications finales peuvent être conduites par un mécanicien et seront escortées par un officiel.

12.3 POINTAGE ANTICIPÉ AUTORISÉ

Les équipages sont autorisés à pointer plus tôt sans pénalité aux contrôles horaires suivants:

- CH 8C
- CH 8D
- Parc Ferme Fin du Rallye

12.4 PROCÉDURE ET ORDRE DE DÉPART

12.4.1 Ordre de départ et intervalles

L'ordre de départ sera établi conformément à l'article 41 du règlement sportif de l'EHRC de la FIA. Pour éviter toute ambiguïté, **tous les concurrents enregistrés auprès de la FIA EHRC et de la FIA Wildcard dans les catégories 1 à 4 courent toujours en premier sur la route pendant toutes les journées de la compétition.**

La procédure de départ sera la suivante:

<p>Etape 1 Ordre de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FIA EHRC et FIA Wildcard Crews Categories 1-4 en ordre des numéros. • Pilotes NPD en ordre des numéros. • Pre-2000 (P2) Classe Entries en ordre des numéros.
<p>Ordre de départ, à partir de l'Etape 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FIA EHRC et FIA Wildcard Entries (Cat 1-4) en Ordre de Classification. • Pilotes NPD en Ordre de Classification. • Pre-2000 (P2) Class en Ordre de Classification.

L'intervalle de départ entre chaque voiture sera d'une minute.

12.4.1.2 Délais obligatoires entre les groupes

Pour des raisons de sécurité, un intervalle de temps obligatoire sera inséré entre la dernière voiture des champs principaux FIA EHRC/NPD et les premières voitures Pre-2000/« P2 ». Le directeur de course peut réduire ou augmenter l'intervalle de temps à tout moment de l'épreuve en cas de différences de performance pour des raisons de sécurité.

Un écart de temps approprié peut également être imposé entre la dernière voiture du groupe principal FIA EHRC et la première voiture du groupe NPD sur toutes les étapes, en fonction des différences de performance connues ou attendues.

12.4.2 Procédure de départ pour les épreuves chronomètres

La procédure de départ des étapes spéciales sera la suivante : Conformément à l'article 48.1 de l'EHRC de la FIA

Une horloge de départ avec compte à rebours sera placée sur la ligne de départ. Cette horloge de départ sera reliée à un faisceau cellulaire situé à 50 cm de la ligne de départ.

Remarque: Un détecteur de départ anticipé sera utilisé.

12.4.3 Re-start après abandon

Un nouveau départ sera autorisé selon toutes les dispositions de l'Article 54 du Règlement Sportif de l'EHRC de la FIA. Tout équipage n'ayant pas terminé l'étape 1 peut reprendre le départ du rallye à partir de l'étape 2, sauf s'il confirme le contraire au Directeur de Course avant la publication de la liste de départ de l'étape 2 le Vendredi 27 Juin à 20h:30. La voiture qui reprend le départ doit se présenter au Parc Fermé de nuit avant l'étape 2, le samedi 28 juin à 07h30. La vérification technique aura lieu au Parc Fermé au plus tard 30 minutes avant que la première voiture ne prenne le départ de l'étape suivante. Un membre de l'équipe est autorisé à placer le véhicule dans la zone du Parc Fermé pour les vérifications.



12.5 RETRAIT DES VOITURES du PARC FERMÉ FINAL

Les voitures peuvent être retirées du Parc Fermé final une fois que les commissaires en ont autorisé l'ouverture, ou que le délai de réception des réclamations après la publication des résultats finaux a expiré. Sous réserve que les opérations ci-dessus se déroulent comme prévu, toutes les voitures doivent être retirées au plus tard à 23h:00 le samedi 28 juin.

12.6 L'HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT LE RALLYE

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera l'heure CET, l'horloge DCF (Frankfurt Radio Tower): FR: **07805 1300** – NL: **07805 1200**

12.7 TIME CARDS

12.7.1. Les concurrents doivent noter que toutes les carnets de temps **pour l'ensemble du rallye seront remises lors des contrôles administratifs.**

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer qu'il a rassemblé TOUTES les carnets de temps du rallye dans son dossier. *Veillez vérifier avant de quitter les vérifications administratives.*

12.7.2. Lors de l'abandon, l'équipage doit remettre son carnet de temps soit à un commissaire lors d'un contrôle horaire, soit à la voiture de balayage.

13. IDENTIFICATION des OFFICIELS et MEDIA

Fonction officielle avec texte sur le tablier	Couleur du tablier d'identification
Directeur d'épreuve chronométrée	Rouge avec texte
Reponsable de sécurité d'EC	Orange
Commissaire de route	Orange avec texte
Relations Concurrents	Rouge avec texte
Controleur technique	Noir avec texte
Media	Vert
Point Radio	Jaune
Judge de fait	Orange

14. PRIX

14.1 REMISE des prix

Date: Samedi 28/06/25 16h:00

Location: Grote Markt, Ypres

Les prix seront attribués en fonction **des résultats finaux du classement FIA EHRC et Wildcard**, puis des **résultats finaux du rallye pour NPD**. Les participants P2 figureront dans un classement unique qui leur est propre.



Les trophées suivants seront attribués au minimum (au pilote et au copilote) aux équipages enregistrés auprès de la FIA EHRC et de la Wildcard:

- Les 3 premiers au classement général de la FIA EHRC - pour les concurrents inscrits à l'EHRC uniquement dans les catégories 1 à 4.
 - Vainqueurs inscrits au championnat EHRC dans chaque catégorie (1,2,3,4).
 - Vainqueurs inscrits au championnat EHRC dans chaque classe, telle que définie dans le présent règlement.
 - Vainqueurs enregistrés du Championnat EHRC dans le Trophée FIA EHRC 1600 cc.
 - Vainqueurs enregistrés du Championnat EHRC dans le Trophée FIA EHRC FWD.
 - 1ère place dans la classe Pre-2000/P2.
-
- Lorsqu'il y a au moins trois inscrits ou classés dans l'une ou l'autre catégorie ou classe, des récompenses pour la deuxième place seront attribuées.
 - Lorsqu'il y a six concurrents ou plus inscrites ou classées dans l'une ou l'autre des catégories ou classes, des prix sont attribués pour la troisième place.

15. VERIFICATIONS FINALES ET DROITS de RECLAMATIONS

15.1 Vérifications finales

Date: Samedi 28/06/25 16h:30

Location: Garage Gamme Hyundai, Dehemlaan 9, Ypres

Les concurrents de la FIA EHRC qui seront sélectionnés pour les vérifications finales sont priés de fournir l'équipement adéquat (y compris toutes les pièces de rechange scellées) et les mécaniciens sur le lieu des vérifications finales. Chaque voiture sélectionnée sera conduite à l'inspection finale par un membre désigné de l'équipe (qui doit être présent à l'arrivée) et accompagnée d'un officiel. En cas de réclamation, la voiture en question sera contrôlée au même endroit.

15.2 DROITS de RECLAMATION

La caution de réclamation est de **1 000 €** (Règlement Sportif de la FIA EHRC - Art. 65.2).

Dans le cas de réclamations portant sur la non-conformité présumée d'une voiture au règlement et nécessitant le démontage et le remontage de pièces clairement définies d'une voiture, une caution supplémentaire pourra être fixée par les Commissaires Sportifs sur proposition du Délégué à l'Eligibilité de la FIA. Cette caution supplémentaire doit être payée par le réclamant dans l'heure qui suit la notification des commissaires sportifs (ou, le cas échéant, dans le délai convenu par eux), faute de quoi la réclamation sera jugée irrecevable.

15.3 DROITS D'APPEL

Le dépôt d'appel pour un appel international est de **3 000 €**.



Tous les protêts et/ou appels doivent être déposés conformément aux Articles 13 et 15 du Code et, le cas échéant, au Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA.

16. SHAKEDOWN OPTIONS AVANT LE RALLYE

16.1 Options Shakedown pour les engagés Historic

Les concurrents inscrits au FIA EHRC ou inscrits au rallye en tant que FIA Wildcard ont les deux options de shakedown à leur disposition incluses dans leur droit d'inscription au rallye.

L'organisateur publiera plus de détails sur les épreuves spéciales, les horaires et les lieux avant le rallye par le biais d'une communication sur l'ONB.

Les options disponibles pour le shakedown avant le rallye sont les suivantes:

Option 1 – Boezinge / Mercredi

- **Historic Shakedown at Boezinge - Mercredi 25 Juin | 18:00h to 22:00h**

Tout véhicule utilisé lors du shakedown à Boezinge DOIT avoir passé une inspection de sécurité avant d'être autorisé à accéder à la scène. Cette inspection aura lieu à l'adresse suivante:

Agrismachinery, Diksmuidseweg 506, Boezinge entre 16:30h et 19:00h.

Si vous n'avez pas passé la vérification technique de sécurité, vous ne serez pas autorisé à accéder au départ.

Les concurrents doivent porter en permanence un casque, un FHR et des vêtements ignifugés complets lors du shakedown

Option 2 – Nieuwkerke / Jeudi

- **Shakedown for all cars – Nieuwkerke – Jeudi 26 Juin | 19:00h à 22:00h**

Les concurrents de la FIA EHRC et de la FIA Wildcards sont autorisés à utiliser les deux options de shakedown s'ils le souhaitent le Mercredi et/ou le Jeudi.

La participation à l'une ou l'autre shakedowns n'est pas obligatoire pour les concurrents.



APPENDIX 1. ITINERARY

SECTIONS 1							Friday, 27 June 2025	
TC	Location	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	1st car due		
0	Ceremonial Start, Grote Markt Ypres					15:00		
Service A - Ypres						00:15		
0A	Service OUT					15:15		
RZ	Refuel		3,32					
1	Distance to next Refuel	(21,69)	(42,19)	(63,88)				
3	Kruisdoorn	-	14,48	14,48	00:34	15:49		
SS 3	Reininge 1	13,08	0,52	0,52		15:52		
4	Sint-Juliaan		12,71	25,79	00:30	16:22		
SS4	Langemark 1	8,61	0,70	0,70		16:25		
8A	Technical Zone IN		10,63	19,24	00:29	16:54		
8B	Technical Zone OUT - Service IN				00:10	17:04		
Service C - Ypres						(21,69) (39,04) (60,73) 00:45		
8C	Service OUT *					17:49		
8D	Parc Fermé IN, Menin Gate *		3,15	3,15	00:20	18:09		
Friday Totals		21,69	42,19	63,88				
* Early arrival is permitted.				<i>Sunrise</i>	05:36	<i>Sunset</i>	22:06	

v1.2

06.04.2025

Section 1

EHRC Competitors do not compete on stages 1, 2, 5, 6, 7 and 8



APPENDIX 2. HORAIRE de RECONNAISSANCE

Chaque équipage est limité à trois (3) passages par spéciale.

Les étapes spéciales parcourues deux fois sont considérées comme une seule étape spéciale.

DAY 1 - Wednesday 25/06	Time	SS km	Tot SS km x3	FF to START km	FF to Next stage	Total km
Service OUT-SS 3/7 Reninge	09:00-18:00					14,48
SS 3 Reninge		13,08	39,24	7,4	14,8	66,75
SS 4 Langemark		8,61	25,83	2,70	5,40	53,63
SD Nieuwerkerke		7,34	22,02	1,5	3,00	38,72
Total		29,03	87,09	11,60	23,20	173,58

DAY 2 -Thursday 26/06	Time	SS km	Tot SS km x3	FF to START km	FF to Next stage	Total km
Service OUT-SS9/13/17 Dikkebus	09:00-17:00					6,74
SS 9/13 Dikkebus		13,65	40,95	9,8	19,6	73,37
SS 10/14 Watou		13,57	40,71	4,9	9,80	63,11
SS 11/15 Kemmelberg		12,42	37,26	1,7	3,40	53,79
SS 12/16 Zillebeke		17,31	51,93	9,5	19,00	78,01
Total		56,95	170,85	25,9	51,8	275,02



APPENDIX 3. RELATIONS CONCURENTS (CRO)



Guy Desmet

Licence nr 2131

Tel : +32 (0) 494 569 885

Langues

Néerlandais-Anglais-Français



Boudewijn Baertsoen

Licence nr 2288

Tel : +32 (0) 498 868 906

Langues

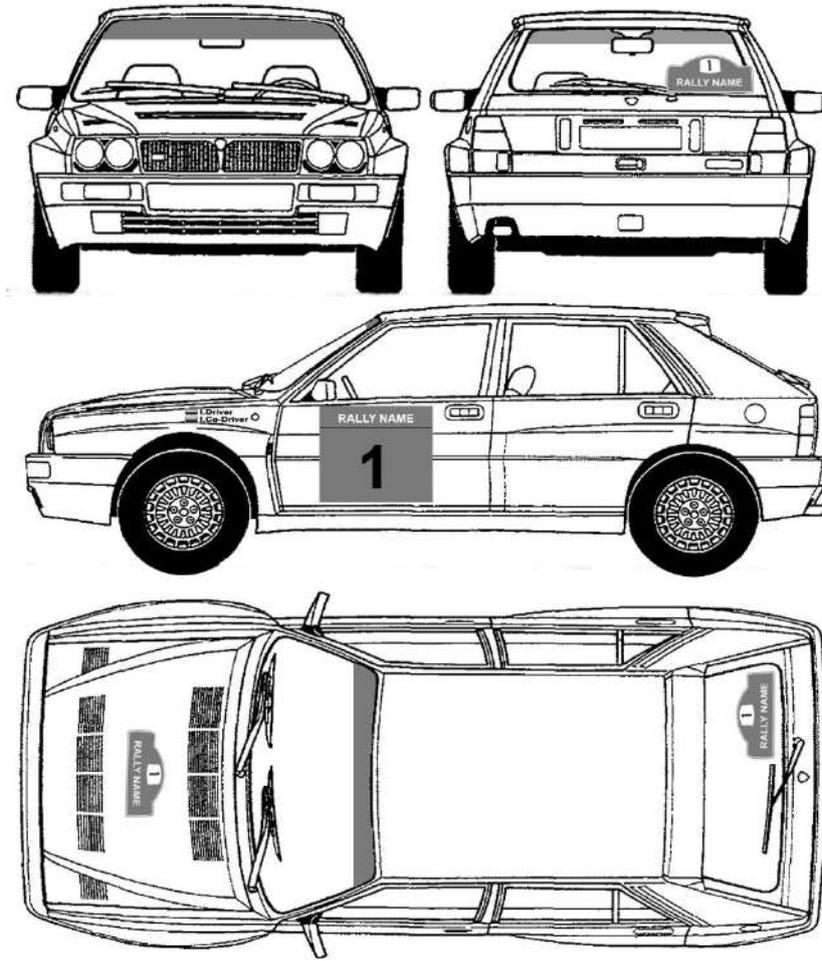
Néerlandais-Anglais-Français -
Allemand

Les RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES COMPÉTITEURS DE L'ÉVÉNEMENT seront identifiables par un tabard rouge portant le texte CRO.

Les CRO seront présents aux contrôles administratifs, aux vérifications, à la cérémonie de départ, aux parcs d'assistance, au départ et à la fin des étapes 1 et 2, aux zones de regroupement et à l'arrivée du rallye.

Un programme détaillé des CRO sera affiché sur le tableau d'affichage officiel, sur le site web de l'événement et sera également fourni aux concurrents lors des contrôles administratifs.

APPENDIX 4. NUMEROS de COMPETITION et PUBLICITE



Toutes les voitures doivent être conformes à l'article 2.1.9 de l'annexe K.

Numéros de compétition

1 - panneaux de porte (2 par voiture) : 40cm x 40cm

2 - plaque de rallye (2 par voiture): 43cm x 21,5cm

3 - vitres arrière/latérales: 7cm x 14cm

- Publicité optionnelle - espace réservé à la publicité de l'organisateur

- Ardeca 30cm x 10cm (1 par voiture sur le pare-brise arrière)

- Deux autocollants publicitaires des partenaires de votre choix disponibles au contrôle technique.

- Noms des pilotes et copilotes

Les noms des membres de l'équipage et leurs drapeaux nationaux doivent figurer sur les deux côtés des ailes à l'avant de la voiture (taille maximale 10cm x 40cm). Toute voiture ne respectant pas cette règle fera l'objet d'une pénalité.

- Autocollant de contrôle - Autocollant circulaire de 7cm

Les concurrents souhaitant marquer des points pour les Championnats de Belgique des Rallyes Historiques et Youngtimer doivent se conformer aux exigences du règlement du BRC.



APPENDIX 5. EXTRAITS DE L'ANNEXE L DE LA FIA CONCERNANT LES COMBINAISONS, LES CASQUES ET TOUTE AUTRE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

Il est rappelé à tous les concurrents l'annexe L du code sportif international de la FIA, en particulier son chapitre III - Équipement du pilote. De nombreux casques de protection sont périmés pour l'utilisation en rallye international !

Casques (Appendix L, Chapter III, Art. 1)

Tous les équipages doivent porter des casques homologués selon l'une des normes suivantes de la FIA:

- **8859-2015 & SNELL 2015 ou SNELL 2020 (Liste Technique N°49) – Pas de date d'expiration actuelle.**
- **8860-2010 or 8860-2010 & SNELL SA 2010) (Liste Technique N°33) - (Pas valable après 2028)**
- **8860-2018 or 8860-2018-ABP (Liste Technique N°69) – Pas de date d'expiration actuelle.**

Frontal Head Restraint (FHR, Appendix L, Chapter III, Art. 3)

Tous les équipages doivent utiliser des FHR approuvés par la FIA et homologués selon la norme 8858 de la FIA.

Les FHR, les ancrages et les sangles approuvés sont énumérés dans la liste technique n° 29.

Voir également le tableau de compatibilité des casques à l'appendice L, chapitre III, article 3.3. 3.3.

Vêtements résistant aux flammes (appendice L, chapitre III, article 2)

Tous les pilotes et copilotes doivent porter une combinaison ainsi que des gants (facultatifs pour les copilotes), des sous-vêtements longs, une cagoule, des chaussettes et des chaussures homologuées à la norme FIA 8856-2000 avec un hologramme FIA présent sur tous les articles, (Liste Technique N°27) ou 8856-2018 (Liste Technique N° 74). Veuillez prêter une attention particulière aux prescriptions de l'Art. 2 concernant la broderie et l'impression sur les vêtements ignifugés (certificats du fabricant, etc.) ainsi que le port correct des éléments vestimentaires ! Voir aussi le règlement sportif des rallyes régionaux, article 53.1.*

Dispositifs biométriques (annexe L, chapitre III, article 2.1)

Les pilotes peuvent choisir de porter un dispositif pour collecter des données biométriques pendant la course :

- Si le dispositif biométrique est intégré à un vêtement de protection homologué selon la norme 8856 de la FIA, le vêtement doit être homologué selon les normes 8856 et 8868-2018 de la FIA.
- Si le dispositif biométrique est un dispositif autonome, il doit être homologué conformément à la norme FIA 8868-2018 uniquement. Ce dispositif doit être porté en plus du vêtement homologué selon la norme 8856 de la FIA.



Port de bijoux (Appendix L, Chapter III, Art. 5)

Le port de bijoux sous forme de piercing, de montres en métal (sauf pour les copilotes) ou de chaînes de cou en métal est interdit pendant la compétition et peut donc être contrôlé avant le départ ou à n'importe quel endroit du rallye.

APPENDIX 6. EXEMPTION POUR LES EXTINCTEURS, FIA APPENDIX J.

En 2024, l'appendice J de la FIA a été mis à jour, y compris l'article 253/7.3.1, relatif aux extincteurs portatifs.

Appendix J – Art. 253, Article 7.3.1

Championnats FIA à partir du 01.01.2024 / Voitures de rallye:

Toutes les voitures doivent être équipées de deux extincteurs conformes aux Articles 7.3.2 à 7.3.5 ci-dessous ou à la Norme FIA 8865-2015 (les Articles 7.3.2 à 7.3.5 ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce dernier cas)

Installation du deuxième extincteur manuel : conformément à l'article 7.3.6 ci-dessous. Il peut être installé dans le cockpit ou dans le coffre à bagages.

A partir du 01.01.2024, au moins un des deux extincteurs manuels obligatoires doit être compatible Haute Tension (voir Article 253-18.23).

L'appendice K de la FIA (article 5.7.1) renvoie directement à l'article 7.3.1 de l'appendice J - art. 253 pour les exigences relatives aux extincteurs.

Exemption du département historique de la FIA

L'exigence ci-dessus de deux extincteurs portatifs **NE S'APPLIQUE PAS** aux épreuves du Championnat d'Europe des Rallyes Historiques de la FIA en **2025**, pour tous les concurrents utilisant des véhicules historiques de compétition conformes à l'Annexe K, avec un PTH de la FIA valide.

Un seul extincteur manuel dans le véhicule est obligatoire en 2025, en plus du système d'incendie automatique approuvé par la FIA.

Tous les extincteurs doivent être à jour et entretenus correctement, conformément aux règlements de la FIA.

Si un concurrent souhaite installer un deuxième extincteur manuel dans son véhicule, il est encouragé à le faire pour des raisons de sécurité.